



Renseignement sur chômage

Par **mrriba**, le **20/12/2012 à 22:18**

bonjour,j'ai un refus de renouvellement de séjour depuis 2007(changement de statut étudiant à salarié et après changement employeur la préfecture dit ça)en 2010 j'ai travaillé intérimaire 12 mois,n'est-ce que je peux bénéficier du chômage avec passeport pays d'origine par exemple ou bien est-ce que je peux recevoir mes droits aux assedic.sachant que j'ai amené une carte de séjour fautive ça n'a pas marché avec pole emploi(en 2009 j'ai travaillé déclaré aussi)en 2006 titre séjour statut salarié c'est marqué dessus zone toute la France métropolitaine juste changement employeur.en 2007 suis marié juste après refus renouvellement j'ai amené ma femme ici tous les deux clandestins veuillez agréer mes sincères salutations

Par **AlexanderVas95**, le **28/12/2012 à 12:44**

Bonjour,Je n'ai pas trop bien compris votre histoire mais la réponse est très claire, si vous n'avez pas de papiers en règle, vous ne pouvez toucher aucune aide, primes ou chômage en France. De plus tous ces organismes sont inter-connectés, donc même si vous présentez de faux-papiers, ils trouveront toujours la vérité, et vous allez encore payer au centuple (fraude à l'état n'est pas à prendre à la légère).